PARLEMENT FÉDÉRAL DE BELGIQUE

Conférence des Présidents des Parlements de l'Union européenne
Bruxelles, 4 – 5 avril 2011

Thème: Rôle des parlements dans la surveillance de l'espace européen de liberté, de sécurité et de justice

Sous-thème 1: Contrôle parlementaire des services de renseignements et de sécurité

Ce point à l'ordre du jour concerne la mise en œuvre de la Déclaration de Bruxelles (en annexe) et la création d'un centre d'expertise relatif au contrôle parlementaire des services de renseignements. Ce centre se présentera sous la forme d'une banque de données (site Internet) composée d'une partie accessible au public et d'une partie accessible uniquement par les commissions de contrôle concernées.

La création de ce centre se déroulera comme suit:

- estimation des coûts et discussion au sujet du financement;
- élaboration d'un système hors ligne par l'Autorité de Contrôle belge en collaboration avec les autorités de contrôle d'Allemagne, Norvège, des Pays-Bas, Roumanie et Suède;
- création d'un groupe de travail chargé d'évaluer ce système hors ligne;
- création d'une banque de données opérationnelle en ligne, avec la participation de tous les Etats membres de l'Union européenne.

Lors de la Conférence des Présidents, une première version hors ligne du site Internet sera présentée par le Président du Sénat. Des propositions au sujet du financement seront formulées. Une réunion du groupe de travail précité pourra être organisée à la veille de la Conférence des Présidents.

L'objectif du débat organisé lors de la Conférence des Présidents sera d'obtenir le soutien de l'ensemble des présidents en faveur de ce système et de trouver un accord à propos du système de financement proposé.

6ème Conférence des commissions parlementaires de contrôle des services de renseignements et de sécurité des États membres de l'Union européenne

Bruxelles

30 septembre – 1er octobre 2010

Déclaration de Bruxelles

Les participants à la Conférence des Commissions parlementaires de contrôle des services de renseignements et de sécurité des Etats membres de l'Union européenne, réunis à leur sixième conférence à Bruxelles les 30 septembre et 1er octobre 2010,

Considérant l'importance stratégique des services de renseignements et de sécurité pour la sécurité d'un Etat de droit démocratique;

Considérant l'importance du contrôle parlementaire des activités des services de renseignements et de sécurité en vue de la protection des libertés et droits fondamentaux ainsi du fonctionnement efficace des services de renseignements et de sécurité;

Considérant que les activités de renseignements s'internationalisent de plus en plus et que le contrôle des services de renseignements et de sécurité doit donc tenir compte de cette réalité;

Considérant les expériences accumulées lors des conférences tenues à Rome, Bucarest, Lisbonne, Talinn et Bruxelles;

Déclarent ce qui suit :

a) Nous reconnaissons le besoin et l'utilité d'un échange d'informations plus intensif entre les organes de contrôle parlementaires des Etats de l'Union européenne, de la Suisse et de la Norvège;

b) Nous prenons acte de la proposition visant à la création d'un réseau d'expertise européen des organes de contrôle des services de renseignements (EIRAN) au moyen d'un site Internet et ayant pour objectif premier l'amélioration du contrôle démocratique du fonctionnement des services de renseignements et de sécurité. Quand bien même les différents organes de contrôle œuvrent inlassablement pour un professionnalisme accru de leur rôle, nous sommes convaincus que ce réseau d'expertise apportera une valeur ajoutée à tous;

c) Nous sommes convaincus que EIRAN doit se concentrer sur l'échange d'informations et d'expériences entre ses différents membres et ce sur une base totalement volontaire. Cette initiative ne sera donc pas un outil chargé de la défense d'intérêts communs, ni destinée à initier des investigations communes ou à échanger des informations opérationnelles ou classifiées;

d) Nous sommes prêts à soutenir cette proposition et sommes disposés à collaborer à son développement dans les prochains mois;

e) Nous désignons dès lors un groupe de travail restreint composé de (…) chargé de rédiger une proposition qui sera soutenue par l'ensemble des participants lors de la prochaine conférence

f) Nous désignons (…) comme pays hôte pour 2011.